



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

68160

HAUT-RHIN

**Vous connaissez bien votre quartier
et vous impliquer dans la vie de la commune vous intéresse**

**Nous lançons un appel à candidature
pour être membre de la Commission Communale des Impôts
Directs (CCID)**

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette instance est chargée, généralement au cours d'une seule réunion annuelle, d'évaluer et de réajuster, si nécessaire, les valeurs des bases servant au calcul de la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Suite aux élections municipales de mars 2021, il s'avère nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la CCID.

A partir d'une liste de candidats arrêtée en séance du conseil municipal, les membres de la Commission Communale des Impôts Directs sont nommés, par l'administration des Finances Publiques (service des impôts) pour une durée identique à celle du mandat.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française et âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances de la commune suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Dans le cas où vous seriez intéressés pour déposer votre candidature en vue de devenir membre de la C.C.I.D, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact au plus tard le 27 mai 2021 :

- par téléphone avec le service Finances auprès de Nathalie DIDIER au 03.89.58.33.75 (de 8h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi)
- par mail à l'adresse suivante : n.didier@ville-saintemarieauxmines.fr

Le Maire,

Noëllie HESTIN

